

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre et plus si besoin. Elle règle les affaires de la Commune en matière d'urbanisme et de logement notamment la préparation et la révision, des documents d'urbanisme (PLU), l'examen de certains permis de construire et déclarations de travaux.

Elle intervient dans les domaines suivants de l'Administration Générale : cadastre, dispositions environnementales, tourisme gestion du littoral, mouillages organisés, élections et le recensement de la population.

CONSTITUTION

Présidents : M. CHIAPPINI Charles et M. DONZELLA Daniel

Membres :

- M. CAMPINCHI Jean-Laurent
- Mme. CARLOTTI Lisa
- M. CHIAPPINI Gilbert
- Mme. FERRARO Laetitia
- Mme. GIOVANNELLI Émilie
- Mme. JUANICO Charlotte
- M. MONDIEGT Vincent
- Mme. POGGI Marie-Laure